



COMMUNE DE FARGES

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal n° 38 - Séance du 05 mai 2024

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 30 avril 2024, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique - LUCK Guillaume - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - EWERT Birgit - CHASSAGNE Huguette

Excusés : BADANO Vanessa

Absents : DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle - BERGES Sébastien - ROUAULT Steven

19H00 : Intervention de Madame COUDURIER-CURVEUR Laëtitia, responsable des collectivités chez ENEDIS : Elle expose les principes d'une autoconsommation de l'énergie avec la pose de panneaux solaires.

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance : BILLON-BRUYAT Raphaël

Procès-verbal N° 37 :

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. URBANISME : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : BIERI Claudine, GIRARD Hubert, GRÖNDAHL Li, SATOH Kenji, BORGHINI Philippe, DE ALMEIDA Helder, LÉBOUBE Christian, DAVIT Catherine, Commune de Farges (rénovation énergétique de la mairie)

4. DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Demande de subvention DETR pour la fourniture et la pose de panneaux solaires**

Après l'exposé de Mme COUDURIER-CURVEUR, il convient de finaliser le dossier et la demande de subvention est reporté à une autre séance.

➤ **Délibérations n° DEL2024-25 : Subvention Fond de Concours du SIEA pour le financement d'une recharge pour véhicules électriques**

Lors de l'Assemblée Générale du SIEA du 23 mars 2024, une délibération a été votée pour la création d'un fonds de concours permettant au SIEA d'apporter un financement pour l'installation d'une première borne de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur chaque commune du département membre du groupement de commandes, afin de répondre aux besoins des administrés, des professionnels, des personnes de passage, ainsi qu'aux obligations réglementaires. Il est donc proposé de signer la convention avec le SIEA afin de bénéficier de la subvention Fond de Concours pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur la commune. Il est précisé que le fonctionnement de IRVE sera à la charge de la commune.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2024-26 : Demande de subvention au Département pour la remise en état des fontaines**

Il est fait état du projet de rénovation de plusieurs monuments et des fontaines du village. Des devis ont été demandés à l'entreprise BRUNO VÉROT, qui se chiffre à 14 310 € HT et 17 172 € TTC.

Il est également fait état des devis établis par la même société pour la remise en état des ponts de notre village. Le coût s'élève à 15 785 € HT soit 18 942 € TTC.

Il est proposé de demander au Département de l'Ain une subvention au titre de la conservation du patrimoine.

Accepté à l'unanimité

➤ **Route du Col du Sac : rachat de la truelle offerte à M. Paul Painlevé datée du 19/07/1931**

Le Conseil Municipal est informé que M. Gaëtan NOBLET DE ROMERY est en possession d'une truelle offerte à M. Paul PAIN-LEVÉ, architecte ayant contribué à la réalisation de la Route du Col du Sac, datée du 19/07/1931. Il souhaite la vendre à la commune au prix de 300 €.

Après débat, il en ressort que le prix est élevé et que le stockage de cet objet reste aléatoire. La décision sera prise lors d'une autre séance

➤ **Délibération n° DEL2024-27 : Achat de l'emplacement réservé de la parcelle ZD 72**

Il est rappelé que suite à la vente de l'écurie du Bachet, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section ZD numéro 72. Cette parcelle fait déjà l'objet d'un emplacement réservé d'environ 167 mètres carrés. Madame MARANO propose de céder gratuitement à la commune ce tènement, avec une prise en charge communale des frais de géomètres, du notaire et une remise en place des barrières le long de sa propriété. Le conseil approuve l'achat de cet emplacement réservé avec la prise en charge du notaire et du géomètre.

Accepté à l'unanimité

Le conseil demande plus d'explications pour la remise en état de la barrière.

➤ **Délibération n° DEL2024-28 et DEL2024-29 : Demandes de subventions au Département**

L'assemblée est informée que les demandes de subventions pour les travaux de voirie, déposées début avril, ont fait l'objet de remarques de la part des services du Département. Il convient de scinder les travaux du trottoir menant au futur parking (rue République – Col du Sac) et un autre dossier pour la petite piste cyclable entre les feux et la voie verte. Les coûts seraient respectivement de 130 905,85 € HT soit 157 087,02 € TTC et de 16 370,25 € HT soit 19 644,30 € TTC. Quant aux réfections des places Traité de Lyon et d'Airans, aucune subvention ne sera accordée.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2024-30 : Convention d'honoraires de l'architecte ATELIER B pour la rénovation énergétique de la mairie**

Atelier B, pour la rénovation énergétique de la Mairie, a fait parvenir la convention d'honoraire s'y rapportant. Elle se chiffre à 48 675 € HT, répartis sur trois cabinets : ATELIER B, ECONOMIA et FCI FLUIDES. Les prévisions budgétaires de 2024 couvrent cette somme.

Les dossiers de consultations des entreprises seront terminés ces prochaines semaines et feront l'objet d'un appel d'offres.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ Travaux Ain Habitat : projet « Résidence Soudrine » : La première réunion de chantier aura lieu le jeudi 16 mai ; Des tranchées seront faites dans les rues Charles Jaquinod et Pierre Malfant pour alimenter en EP, EU et électricité.
- ❖ Nomination des lieudits urbanisés : Il est proposé de nommer le parking des CSE vers les feux « Parking Vers La Bune » et le futur parking au croisement des rues du Col du Sac et de la République, « Parking St Brice ».
- ❖ Suivi Police Municipale intercommunale : La mairie de Collonges ne donne pas d'information. Une demande a été faite pour une reprise du matériel d'investissement payé au 3/5 par les communes de Péron et Farges. Cette situation est très inconfortable.
- ❖ M. LECUILLIER Raphaël a fait parvenir un courrier en mairie ; il recherche un terrain pour installer une ferme aquaponie.
- ❖ Mme LE CALONNEC Aurélia et Mr DERRIEN Yannick ont fait une demande pour louer deux places de stationnement sur le parking « Traité de Lyon ». Cela n'est pas envisageable et il leur sera proposé au moins une place sur le parking St Brice, réalisé en 2025.
- ❖ Il est fait état des talus de la route de Pougny qui présente une végétation dense. Vu l'étroitesse de la route, la circulation s'en trouve dangereuse. Un rappel sera fait au département.
- ❖ Il est fait état du problème d'accès des parcelles N° B 1037, B 1038, B1040 et B 1042 donnant sur le chemin de Chasuet. Ce dossier fait l'objet d'une situation judiciaire et la commune ne peut malheureusement pas prendre position sur le résultat.
- ❖ La commission cadre de vie organise un après-midi de " lecture à voix haute" pour les enfants de 4 à 10 ans, le 22 mai 2024, dans la salle de motricité de l'école.

Heure de fin : 21h03

**Le secrétaire de séance,
Raphaël BILLON-BRUYAT**



**La Maire,
Monique GRAZIOTTI**

